

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 24 NOV. 2014

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Annie STERN, conservatrice générale des bibliothèques, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2014.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jérôme ALARY, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité menuisier en sièges, service à compétence nationale du Mobilier national ;

- Monsieur Armel BARREDA, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité marbrier, adjoint-responsable de l'atelier de marbrerie, établissement public du musée du Louvre ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité peintre-décorateur, établissement public du musée du Louvre ;
- Monsieur Gilles DELAVIGNE, technicien d'art de classe supérieure, spécialité végétaux, jardinier d'art, établissement public du musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye ;
- Madame Agnès DERU, chef de travaux d'art, spécialité céramique, service de décoration, établissement public de la cité de la céramique de Sèvres et de Limoges ;
- Monsieur Eric LAFOREST, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité relieur, responsable de l'atelier de restauration des documents graphiques, département de la conservation, service à compétence nationale des Archives Nationales de Paris ;
- Monsieur Dominique MAILLET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité artiste licier, adjoint au sous-chef au département de la production de la manufacture nationale de tapisserie de Beauvais, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Monsieur Christian MILET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité photographe, chef du service audiovisuel, direction de l'information et de la communication, établissement public du château du musée et du domaine national de Versailles.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Agnès DERU, chef de travaux d'art, spécialité céramique, service de décoration, établissement public de la cité de la céramique de Sèvres et de Limoges.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le **24 NOV. 2014**

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

C. CASTELL